

Territoires zéro chômeur de longue durée : l'expérimentation

Avec le TZCLD, Agglopolys se dote d'un nouvel outil pour agir contre l'exclusion à Blois (quartier Quinière-Cabocho) et Veuzain-sur-Loire. Il a été présenté le 14 février dernier à l'espace Quinière.



Les élus ont présenté ce dispositif expérimenté depuis 2017.

Jean-Luc VEZON

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », peut-on lire dans le préambule de la constitution de 1946. Sur ce principe, une loi a été votée en février 2016 pour créer un dispositif innovant pour une durée de 5 ans. Expérimentée dans 10 territoires¹⁾, elle devrait être étendue à de nouveaux territoires dans le cadre d'une seconde loi intégrée dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

« L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) a pour objectif de démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toute personne privée durablement d'emploi volontaire, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des acteurs du territoire et en créant des entreprises à but d'emploi (EBE) », a expliqué Benjamin Vételé, président de la Maison de l'emploi du Blaisois (MdE).

À ses côtés, Christophe Degruelle, président d'Agglopolys, et Marc Gricourt, maire de Blois, se sont félicités de cette expérimentation dont le projet est né il y a 18 mois. « 25 % des habitants de Blois vivent sous le seuil de pauvreté ce qui classe la

ville parmi les premières de la région avec Gien. Nous avons donc souhaité renforcer notre action en ciblant le quartier Quinière-Cabocho qui n'est pas classé quartier prioritaire politique de la ville pour cette expérimentation », a expliqué Marc Gricourt.

L'expérimentation TZCLD sera pilotée par la MdE du Blaisois qui fera ainsi valoir sa capacité d'ingénierie sociale déjà reconnue sur les clauses d'insertion. Elle pourra s'appuyer sur plusieurs partenaires associatifs (Emmaüs, SNC 41, Biosolidaire, Insérec 41 ou encore le Secours catholique) et privés (AG2R) ; un chargé de mission a également été recruté pour 6 mois.

Pierre Olaya, maire de Veuzain-sur-Loire, s'est aussi réjoui de ce projet dans une commune caractérisée par une progression du chômage de très longue durée (+ 32,9 % pour les demandeurs d'emploi de plus de 24 mois dans un contexte de faible dynamique économique). Il a aussi souhaité que « cette expérimentation, attendue de tous, soit prolongée par le gouvernement ».

Des moyens financiers

Les activités proposées par les EBE touchent le développement du tissu économique local, la cohésion sociale ou la transition énergétique. Elles

ne doivent pas être en concurrence avec les activités privées et répondre à des besoins locaux non satisfaits. Citons notamment : conciergerie, vente ambulante épicerie et maraîchage, café social, atelier vélo de quartier, agent de convivialité, ressourcerie-recyclerie, etc.

Le fonds d'expérimentation TZCLD abonde à hauteur de 18.000 € annuels l'entreprise à but d'emploi qui embauche un demandeur d'emploi, soit 72 % du salaire « chargé ». L'activité générée doit financer les 28 % restants. Un comité local pour l'emploi regroupant tous les acteurs locaux est garant de « la complémentarité des emplois créés » et de l'embauche de personnes privées d'emploi.

Au total, 550 personnes pourraient potentiellement rejoindre le dispositif TZCLD, 400 à Blois et 150 à Veuzain-sur-Loire. Sont ciblées les seniors, les familles monoparentales, les personnes possédant une RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé) ou rencontrant des difficultés de mobilité.

Jean-Luc VEZON

¹⁾ Métropole européenne de Lille, Pays de Colombie et du sud Toulousain, Collobelles, Pipriac-Saint-Ganton, Mauléon, Thiers, Jouques, Villeurbanne, Communauté de communes entre Nièvre et Forêts et Paris 13^e.